



GOVERNO DA
GUINÉ-BISSAU

SECRETARIA DE ESTADO DO AMBIENTE



Termes de Référence pour
la Réalisation de
l'Evaluation
Environnementale et
Sociale Stratégique (EESS)
des activités de
développement de
l'Archipel des Bijagós
(Guinée-Bissau) en vue de
l'orientation de son zonage
économique et géo-
écologique

Bissau, 22 novembre 2019



INTRODUCTION

L'espace côtier ouest-africain abrite plusieurs écosystèmes originaux (mangroves, herbiers marins, estuaires, etc.) et de nombreuses espèces de flore et de faune sauvages. Ces ressources soutiennent et procurent de nombreux services écologiques, généralement considérés comme biens communs car vitaux pour l'humanité. Cependant, l'espace côtier ouest-africain fait face à d'importantes mutations qui s'expriment notamment au travers du développement des infrastructures touristiques, urbaines, hydroagricoles, minières, pétrolières et de transport. Ce processus s'accompagne de dégradation des écosystèmes de l'espace côtier ouest-africain, particulièrement en ce qui concerne l'érosion des milieux littoraux tels que vasières, plages et mangroves, la pollution, la dégradation des ressources de la pêche ou encore la disparition progressive de la biodiversité.

Face au développement de ces infrastructures, WIA et PRCM sont actuellement en train de mettre en œuvre le Projet de réduction des impacts des infrastructures sur les écosystèmes côtiers en Afrique de l'Ouest (PRISE 1 & 2). Financé par la Fondation MAVA pour la nature, ce projet a été élaboré avec le but de réduire les effets négatifs du développement des infrastructures sur les écosystèmes côtiers dans cinq pays de l'Afrique de l'Ouest (Sénégal, Guinée, Guinée-Bissau, Cabo Verde et Mauritanie).

Dans le cadre de ce projet, une évaluation environnementale sociale et stratégique est prévue pour le site des Bijagós en Guinée Bissau.

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Depuis quelques années, les infrastructures sont à nouveau reconnues comme élément fondamental du développement. En Afrique sub-saharienne, des financements importants sont alloués à la construction de ponts, de routes, de ports, hôtels, industrie alimentaire, énergétique et autres.

La Guinée-Bissau est un pays relativement petit, mais qui dispose dans son territoire, d'importantes et vastes superficies insulaires, constituant l'un des archipels les plus importants dans le contexte africain – l'Archipel des Bijagós et les Îles et Îlots adjacents.

Les Îles de l'archipel des Bijagós les plus proches du continent se trouvent à peu près à 20 km. Cependant, il s'étend sur un espace maritime de près de 10.270 km² et son périmètre submergé est de 90.000 ha, avec un recul des marées, qui laisse exposer 35.000 ha de mangrove et 75.000 ha de bancs de sable (Cuq, 2001).

La biodiversité identifiée dans l'archipel constitue une liste respectable : 471 espèces de plantes, 283 d'oiseaux, 29 de mammifères, 13 d'amphibiens et 31 de reptiles, auxquelles se joignent 155 espèces de poissons. La reconnaissance de l'exceptionnelle richesse biologique a amené l'UNESCO à attribuer à l'archipel le statut de Réserve de la Biosphère en 1996. En 2014, il a été considéré comme site Ramsar du fait qu'il se trouve

dans la route migratoire de 31 espèces d'oiseaux limicoles, pour lesquels il est le deuxième site le plus important de l'Afrique Occidentale, après le Banc d'Arguin en Mauritanie.

Parmi plusieurs archipels de l'atlantique, il est possible que l'archipel des Bijagós soit le moins étudié jusqu'à nos jours. À cela, ont peut-être contribué les aspects historiques, mais aussi géographique, tels que le difficile accès aux îles par les gros bateaux, la remodelisation constante des fonds marins, les difficultés de la navigation et du débarquement des matériaux volumineux qui restent une tâche complexe et risqué dans plusieurs îles.

L'Archipel des Bijagós est actuellement soumis à de nombreux chocs externes affectant son équilibre séculaire.

Depuis les années 1980, les actions menées par diverses organisations non gouvernementales, et, un peu plus tard, par le gouvernement ont commencé à attirer l'attention du monde sur l'Archipel des Bijagós et par conséquent à lui faire subir la pression d'origine anthropogénique.

Le potentiel touristique de l'archipel a conduit à la construction de plusieurs hôtels et infrastructures touristiques, dans les îles centrales, notamment, Bubaque et Rubane, et puis dans d'autres îles et îlots tels que Kere, Orango, João Vieira, Acunda et Angruma. La plupart des investissements réalisés n'a pas respecté les principaux critères et principes du développement durable.

Ce paradis naturel, composé de 88 îles et îlots est aussi menacé par les risques liés à l'intensification de l'exploration pétrolière et gazière et une éventuelle découverte de pétrole et/ou gaz. La Guinée-Bissau, comme tant d'autres pays, aspire à rejoindre le club des producteurs de pétrole africain et mondial. Le problème de la gestion des risques, des impacts et de la répartition des revenus de façon équitable et durable de l'or noir fait partie des nombreuses préoccupations liées à la gestion de cette riche partie du territoire où vivent plus de 155 espèces de poissons.

La pêche illégale est la deuxième menace identifiée pour l'Archipel. Au cours des dernières décennies, l'archipel est devenu attrayant pour les pêcheurs étrangers. Plusieurs îles et îlots ont été envahis par des campements illégaux et déperis de leurs mangroves pour la construction et le fumage du poisson. Ces pêcheurs migrants capturent de grandes quantités de poissons, notamment des raies et requins, contrairement aux pêcheurs locaux (Bijagós), qui pratiquent une pêche à petite échelle, de subsistance avec de petites pirogues à rames ou à voile.

Le tourisme est la troisième plus grande menace identifiée pour la préservation de l'archipel. Bien que la demande (environ 1 000 visiteurs par an) soit encore résiduelle par rapport aux autres destinations tropicales, il est attendu une forte croissance de cette

demande dans les prochaines années au vu de l'intérêt de plus en plus grandissant de nouveaux investisseurs étrangers à ce secteur. Selon les chiffres officiels (DGT 2019), 28 opérateurs touristiques opèrent dans l'archipel, dont 17 à Bubaque et un total de 293 chambres et 380 lits. Ce sont de petits entrepreneurs indépendants, essentiellement français, qui gèrent leurs entreprises de manière familiale. La plupart des établissements se concentrent sur la pêche sportive et un seul est axé sur l'écotourisme. Le problème est la forme "erratique" de l'occupation de l'espace, car les opérateurs se sont installés et chacun cherche "son île déserte".

Sur le plan organisationnel, cette petite et importante partie du territoire de l'Afrique de l'Ouest ne dispose d'aucun outil de planification pour cette péninsule, ni de cadre juridique et réglementaire plus précis adapté pour traiter toutes les questions énumérées ci-dessus, y compris sa vulnérabilité et sa sensibilité aux effets du changement climatique et aux risques d'inondations. Selon des conclusions et recommandations formulées par l'étude diagnostique réalisée en février 2019, dans le cadre de PRISE I et II, en ce qui concerne les outils de planification et le cadre juridique respectivement, la Guinée-Bissau dispose d'un cadre juridique et institutionnelle pour gérer les risques et les impacts des infrastructures dans la zone côtières, néanmoins, ce cadre devra être renforcé à travers le renforcement des capacités techniques et matérielles des acteurs en charge de sa mise en oeuvre. En ce qui concerne les cadres législatifs et juridiques, la priorité actuelle du gouvernement est la révision des projets de Loi de Base du Tourisme, l'Aménagement du territoire et l'élaboration d'une législation sur les zones côtières. Dans le domaine de la planification intégrée des zones côtières, la stratégie et le plan de gestion ainsi que le zonage de l'archipel sont identifiés comme des actions prioritaires. La réalisation d'une évaluation environnementale et sociale stratégique de cet archipel constitue un gage de réussite des activités citées ci haut.

II. OBJECTIFS

2.1. Objectif général

L'objectif général de cette EESS est d'identifier, de décrire et d'évaluer les enjeux environnementaux et sociaux significatifs et probables des activités de développement de l'Archipel des Bijagos et ainsi proposer un plan cadre qui oriente le zonage économique et géo-écologique de cet archipel. Elle appuiera l'élaboration des termes de références pour le plan d'aménagement et de gestion intégrée de l'Archipel des Bijagós qui prendra en compte les questions environnementales et sociales en vue de maximiser les opportunités et réduire les impacts et risques néfastes issus de la mise en œuvre des politiques, plans, programmes et projets de développements et de valorisation des ressources naturelles dans cette zone insulaire, riche, sensible et vulnérable de la Guinée-Bissau.

2.2. Objectifs spécifiques

Afin d'améliorer la prise de décision sur l'utilisation, l'occupation des terres, la planification et la promotion du développement durable dans l'archipel des Bijagós sur la base d'informations fiables sur les pratiques réelles d'utilisation des ressources naturelles (terre, biodiversité et ressources marines) et de connaissances sur la capacité de

résilience des écosystèmes et les investissements potentiels dans l'archipel, le Gouvernement Bissau-guinéen entend mener une EESS au niveau de cet Archipel, pour mieux orienter des projets, programmes, plans et politiques d'investissement et les initiatives de conservations ayant des capacités en gestion et surveillance des dimensions socioéconomiques et environnementales.

L'EESS doit permettre d'établir un zonage géo-écologique de l'Archipel de Bijagos et une proposition de termes de référence pour un plan d'aménagement et de gestion intégré pour le développement de cet Archipel afin de minimiser les risques et les impacts environnementaux et socioéconomiques et capitaliser le développement durable de la zone.

L'étude devra inclure tous les plans, programmes et autres documents gouvernementaux existants ou en préparation liés au développement de l'Archipel. L'EESS devrait fournir aux décideurs et aux partenaires au développement de cette zone insulaire, des informations documentées et pertinentes sur les enjeux et les considérations environnementales et sociales en rapport avec le potentiel de développement économique. Ces informations devraient être suffisamment précises pour aider les autorités publiques à prendre adéquatement en compte les considérations environnementales et sociales dans les processus décisionnels en lien avec le choix des options de développement du potentiel de zonage économique et géo-écologique, et du futur plan d'aménagement et de gestion intégrés et à sa mise en œuvre.

III. APPROCHE METHODOLOGIQUE ET CALENDRIER ASSOCIE

Mandat du Consultant

Les tâches confiées au consultant seront exécutées en quatre volets principaux :

Volet 1: Etude de cadrage

Dans un premier temps, et en particulier sur la base des différentes études menées dans le domaine et d'autres documents existants, le consultant devra :

1. Confirmer et ajuster l'analyse du cadre juridique, politique et institutionnel relatif à la gestion environnementale et sociale de l'archipel;
2. Présenter la politique et les objectifs environnementaux et sociaux du pays (en tenant compte des informations fournies par le Profil Environnemental Pays - PEP);
3. Identifier toutes les parties prenantes dans le développement et la gestion environnementale de l'archipel et leurs préoccupations;
4. Identifier les principales interactions (enjeux) entre le développement de la région et les considérations environnementales et sociales ;
5. Décrire la portée (ampleur et étendu) de l'étude à réaliser sur l'état initial de l'environnement en terme économique, socio-culturelle et environnemental ;
6. Identifier et justifier les méthodes et les outils pour identifier et évaluer les effets et les enjeux à utiliser dans l'étude ;

Les détails de chacune des tâches de ce volet portant sur le cadrage de l'étude sont en annexe 1.

Volet 2: Evaluation Environnementale et Sociale sectorielle Stratégique

L'EESS proprement dite devra se baser sur les résultats de l'étude de cadrage. Pour cela, le consultant devra:

1. Analyser les scénarios, les options et les alternatives de développement pour chaque zone proposée ;
2. Réaliser une étude de la situation environnementale de référence et son évolution sans et avec les options envisagées ;
3. Organiser la participation du public pour prendre en compte les préoccupations des parties prenantes et pour les impliquer dans le choix des options en matière de développement de chaque zone;
4. Identifier les opportunités et contraintes environnementales, sociales et sanitaires;
5. Identifier et évaluer les enjeux environnementaux sociaux et sanitaires liés aux options de développement de chaque zone ;
6. Identifier les risques de catastrophes liés à la mise en œuvre des politiques, plans, programmes et projets en rapport avec le développement du potentiel zonage de l'archipel;
7. Analyser les indicateurs socio-économiques, environnementaux et de performance pour refléter les préoccupations de toutes les parties prenantes ainsi que les indicateurs de vulnérabilité et de résilience des différentes infrastructures, notamment, touristiques, transports, énergies, industries et des populations affectées par les changements climatiques ;
8. Evaluer les capacités institutionnelles pour traiter les questions environnementales et sociales, ainsi que des conclusions et recommandations;
9. Analyser la portée et la nature des effets résiduels et/ou cumulatifs. L'analyse doit décrire de façon suffisamment détaillée les effets environnementaux potentiels qui peuvent subsister après que les mesures d'atténuation et d'amélioration ont été envisagées;
10. Proposer le Plan Cadre de Gestion Environnemental et Social qui inclut, notamment:
 - a. des mesures de gestion des enjeux environnementaux et sociaux identifiés;
 - b. des mesures de renforcement de capacité institutionnelle;
 - c. le plan de suivi de la mise en œuvre de ces mesures;
 - d. les indicateurs de contrôle et de suivi des mesures;
 - e. le calendrier (périodes et fréquences) de la surveillance et suivi des mesures;
 - f. les coûts de mise en œuvre des mesures proposées ainsi que les coûts de contrôle et de suivi des mesures proposées ;
 - g. la définition claire de la responsabilité de chaque partie prenante dans la mise en œuvre des mesures de contrôle et de suivi.
11. Proposer les TdRs pour l'élaboration du Plan d'Aménagement et de Gestion Intégrée de l'Archipel;
12. Elaborer des lignes directrices et des guides de prise en compte des diligences environnementales et sociales dans les politiques, plans, programmes et projets

lors de la mise en œuvre de la politique du gouvernement dans le cadre du zonage l'Archipel.

Les détails de ce volet portant l'EESS proprement dite sont en annexe 2.

Volet 3 : Elaboration d'une conclusion et production de recommandations

Cette section résume les principaux enjeux environnementaux liés au développement du potentiel zonage économique et géo-écologique de l'Archipel, y compris les contraintes juridique, politiques et institutionnelles, les défis et les principales recommandations.

Les recommandations devraient porter les options pour développer le potentiel zonage jugé viable et sur la façon d'optimiser les enjeux positifs et les opportunités d'améliorer les considérations environnementales et sociales, tout comme sur la façon d'atténuer les contraintes, les enjeux négatifs et les risques environnementaux et sociaux. En vue de l'élaboration d'un programme d'appui, les recommandations devront, en particulier, contribuer à l'évaluation globale des plans sectoriels ainsi qu'à la formulation du Programme d'Appui Pays. Lorsque la consultation est réalisée, les documents et plans évalués intègrent des projets, des recommandations devraient être formulées sur la nécessité ou non d'effectuer des études d'impact environnemental et social de ces projets et/ou faire autres types d'évaluations environnementales, telles que des audits pour corriger et mettre en conformité des infrastructures existantes. En formulant des recommandations à l'intention des partenaires du pays pour la formulation du Programme d'appui au Pays, il faudrait envisager la possibilité de fournir une assistance technique ou d'autres modalités d'aides (telles que des projets) pour corriger les faiblesses spécifiques qui seront identifiées dans le cadre institutionnel, légal et politique.

Ils devraient également inclure des propositions d'indicateurs. Les limitations de l'EESS et ses hypothèses devront être présentées. Les recommandations devront tenir compte des points de vue des parties intéressées et la manière dont celles-ci ont été prises en compte doit être expliquée. Si certaines préoccupations ne font pas l'objet de recommandations finales, les raisons doivent être indiquées.

Volet 4 : Transfert de connaissances et renforcement des capacités

Au début de l'étude, le consultant formera les cadres de l'Autorité d'Evaluation Environnemental Compétente (AAAC) et ses points focaux et antennes sectorielles sur la notion, les objectifs et les concepts clés d'une EESS. Cette formation aura une durée minimale de deux (02) jours et impliquera environ 60 cadres. Le résultat attendu de la formation est que chaque participant acquiert les connaissances de base requise pour suivre l'étude.

A la fin de l'étude, le consultant formera les mêmes cadres, sur la surveillance et suivi de la mise en œuvre des mesures et l'évaluation des indicateurs proposés dans le Plan Cadre de Gestion Environnemental et Social (PCGES). La formation consistera également à utiliser des lignes directrices et des guides de prise en compte des diligences environnementales et sociales dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, plans, programmes et projets gouvernementaux qui ont été élaborés dans l'archipel. Cette formation aura une durée minimale de trois (03) jours et impliquera environ 60 cadres. Le résultat attendu de la formation est que chaque participant soit familiarisé avec ces

directives et guides et soit capable de les mettre à profit dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, plans, programmes et projets.

Les consultants intégreront dans leurs propositions techniques des précisions sur le programme de transfert de connaissances, en l'occurrence les objectifs, le contenu, la portée, le calendrier et les cibles spécifiques du programme, ainsi que les détails sur les formateurs et les dispositions prises pour le suivi et l'évaluation de cet élément.

IV. RESULTATS ATTENDUS

GÉNÉRALITÉS

Les rapports seront rédigés en français et traduits en portugais ou vice-versa et un résumé dans les trois langues: portugais, français et anglais. Les frais d'impression et d'envoi de l'ensemble des rapports et des différentes séances de réunions (atelier de démarrage méthodologique, réunions de groupes focaux, etc.), seront à la charge du Consultant. Toutefois, l'AAAC est responsable de l'organisation et de la prise en charge de l'atelier national de restitution de l'étude.

Les formes d'impression, la couverture et le type de reliure des différents rapports seront définis par l'AAAC en concertation avec le Consultant.

Compte tenu du caractère stratégique de cette étude et de son impact potentiel sur le zonage et l'élaboration du Plan d'Aménagement et de Gestion Intégré de l'Archipel (PAGIA), il demeure important que les parties prenantes suivent cette étude de près. Pour ce faire, il est entendu qu'à l'issue des études, le Consultant produise les rapports suivants qui seront validés par le Secrétaire d'Etat à l'Environnement et Biodiversité à travers à travers un Comité Technique Scientifique Ad Hoc à créer en conformité avec la loi n° 10/2010 du 24 septembre, portant sur évaluation environnemental en Guinée-Bissau. Les rapports attendus sont :

1. Rapport de l'étude de cadrage

Le Consultant doit soumettre, quatre (04) semaines après la validation du plan de consultation soit six (06) semaines après la signature du contrat, cinq (05) exemplaires du rapport à l'AAAC portant sur l'étude de cadrage. Ce rapport :

- Définira les questions à aborder dans l'étude, en tenant compte du contexte spécifique dans lequel les options de développement du potentiel zonage et le plan d'aménagement et gestion intégré de l'archipel sont élaborées;
- Présentera la méthodologie et les outils (check-liste, matrices uni-ou multicritères, système etc.) à utiliser pour analyser les options, identifier et évaluer les enjeux environnementaux et sociaux lors de l'EESS ;
- Comprendra un plan de communication assorti d'un programme de participation du public qui informe l'ensemble des parties prenantes, ainsi que le public, sur le déroulement de l'ensemble de l'opération, de ses étapes et des conclusions, qui tient compte de leurs préoccupations et qui facilite leur participation dans le choix des options de zonage pour le développement socio-économique et de mise en place des infrastructures de façon durables à considérer;

- Présentera le cahier détaillé des hypothèses et les données manquantes ainsi que les difficultés éventuelles à accomplir la mission, telles que proposées dans les Termes de Référence et, des propositions de voies alternatives, ainsi que toute modification nécessaire pour atteindre les objectifs poursuivis ;
- Evaluera les capacités des institutions qui contribuent à la gestion de la diligence environnementale et sociale et spécialement, des enjeux identifiés.

Le consultant devra expliquer clairement l'approche de mise en œuvre du plan de renforcement de capacités élaboré à cet effet, tant pendant de l'étude qu'à la phase postérieure à l'étude.

Il sera présenté dans la mesure du possible sous le format joint en annexe 1 sauf avis contraire du Consultant accepté par l'AAAC.

Une fois la version provisoire du rapport de cadrage soumise à l'AAAC pour commentaires, le Gouvernement disposera d'un délai d'un (01) semaine après remise de ce rapport pour transmettre ses commentaires au Consultant.

Le Consultant tiendra compte de ces commentaires lors de la préparation du rapport de cadrage final qu'il soumettra à l'AAAC en cinq (05) exemplaires dans un délai d'une (01) semaine après réception des commentaires du gouvernement..

2. Rapport de l'EESS

Les conclusions de l'étude seront présentées dans un rapport intitulé Rapport d'Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) pour le développement du potentiel zonage selon le format présenté en annexe. Les analyses complémentaires doivent être présentées dans les annexes de ce rapport.

Rapport provisoire de l'EESS

Ce rapport sera soumis à l'AAAC pour évaluation et approbation. Cette version provisoire sera soumise en cinq (05) exemplaires à l'AAAC, quatorze (14) semaines après la signature du contrat. Dès réception du rapport provisoire, le Gouvernement dispose d'une (02) semaine pour envoyer ses commentaires au Consultant. Ce rapport intégrera les aspects suivants :

- Les options et les alternatives pour le développement du potentiel zonage, jugées viables ;
- Une évaluation environnementale et sociale stratégique, des plans de développement du potentiel zonage, compte tenu des effets et des enjeux environnementaux, liés à leur mise en œuvre et leur adéquation par rapport aux politiques et objectifs environnementaux du Gouvernement. Cette EESS prendra en compte les enjeux cumulatifs des différents politiques, plans et programmes d'autres secteurs ;
- Une proposition de termes de référence du Plan d'Aménagement et de Gestion Intégré de l'Archipel (PAGIA) ;
- L'évaluation de la capacité des institutions qui contribuent à la gestion des diligences environnementales et sociales et spécialement des enjeux identifiés.

Le consultant devra clairement expliquer l'approche de mise en œuvre du plan de renforcement de capacité élaboré;

- Un mécanisme de suivi/évaluation de la mise en œuvre des recommandations de l'EESS.

Rapport final de l'EESS

Le Consultant doit fournir cinq (05) exemplaires du rapport final de l'EESS au Gouvernement (Secrétaire d'Etat à l'Environnement et Biodiversité - SEEB) deux (02) semaines après sa réception des commentaires du gouvernement sur la version provisoire du rapport de l'étude. La version finale devra tenir compte de ces commentaires.

3. Séance de restitution

Le Consultant présentera les résultats de son étude sous l'autorité du Secrétaire d'Etat à l'Environnement et Biodiversité (SEEB) après soumission du rapport final de l'étude. Ce rapport final sera présenté par le Consultant, puis discuté au cours d'une séance de restitution avec toutes les parties prenantes identifiées dans l'étude de cadrage. Le Consultant dressera un compte-rendu des discussions, conclusions et recommandations de la séance de restitution. Ceux-ci seront annexés à la version définitive de l'étude.

4. Rapport de synthèse de l'EESS

Le rapport de synthèse sera soumis une (01) semaine après la séance de restitution. Il sera édité aussi en cinq (05) exemplaires. Ce rapport de synthèse comprendra :

- Les principales options pour le développement du potentiel zonage ;
- Les principaux enjeux environnementaux et sociaux de l'EESS ;
- Les principales recommandations proposées par le consultant ;
- L'ensemble des cartes de zonage et de vulnérabilité environnementale et sociale.

5. Durée de l'étude

L'étude durera au maximum cent-cinquante (150) jours. Le volume de travail estimé est de :

- Experts internationaux : 60 à 80 hj
- Experts nationaux : 60 à 80 hj

6. Organisation et obligation

Les études et les différentes politiques, plans et programmes utilisés dans le cadre de cette étude seront joints au rapport final de l'étude. Tous les experts clés proposés dans l'offre retenue devraient être mobilisés pour la réalisation de leurs tâches selon la répartition des tâches convenue.

V. PROFIL DU CONSULTANT ET EXPERTISES SOLLICITÉES

Le Consultant doit disposer d'une équipe ayant une formation et une expérience multidisciplinaire suffisantes pour aborder toutes les disciplines techniques concernées par l'étude. Il doit en particulier disposer d'une compétence dans le secteur de l'Environnement et de l'aménagement du territoire, notamment dans le sous-secteur de l'évaluation environnemental et social stratégique au niveau régional ou sectoriel.

L'expertise clé requise pour la réalisation de l'étude comprendra de façon non limitative, les compétences suivantes:

- Un Chef de mission, Environnementaliste ou d'un secteur équivalent (minimum Bac + 5) ayant une expérience avérée en planification, aménagement du territoire, possédant une expérience avérée d'au moins 10 années en matière d'évaluation environnementale, particulièrement dans le domaine des EESS;
- Un Socio-économiste ou Socio-économiste/Planificateur, (minimum Bac + 5) possédant au moins 10 ans d'expérience et des bonnes connaissances dans l'économie de l'environnement, en sociologie et en planification.

Cette équipe d'experts internationaux doit avoir des homologues nationaux, en plus d'un spécialiste en System d'Information Géographique (SIG), d'un spécialiste en Gestion du Patrimoine Culturel, d'un spécialiste en Santé Publique, etc.

Le consultant (cabinet, bureau, Consortium d'experts) présentera dans son offre l'organisation de l'équipe et la répartition des tâches et les responsabilités entre les membres de cette équipe. Il spécifiera le rôle de chaque expert associé au sein de l'équipe et joindra son curriculum vitae à sa proposition, ainsi que toute information jugée pertinente. Le CV de chaque Expert proposé établira ses qualifications et son expérience. Le Consultant désignera le Chef d'Equipe et les membres de l'équipe et s'engagera à ce qu'ils soient disponibles tel que spécifié dans sa proposition.

Le consultant (cabinet, bureau) doit également indiquer un plan d'utilisation des compétences locales et comment il entend contribuer au transfert du savoir-faire à travers l'étude.

L'expérience acquise en Guinée-Bissau, surtout, dans le domaine de la planification, aménagement du territoire, évaluation environnementale, sera un atout pour les postulants à cette étude, de même que la connaissance des bonnes pratiques internationales.

VI. ORGANISATION ET GESTION DE L'ETUDE

Organe d'exécution :

La Direction Générale de l'AAAC sera l'organe responsable de la réalisation de l'étude. A cet effet, elle tiendra régulièrement informées les autres parties prenantes de l'étude.

Obligations du SEEB/AAAC

Le SEEB mettra à la disposition du Consultant les principaux documents de politiques, des plans et des programmes suivants (cette liste est non exhaustive) :

- Plan Stratégique et Opérationnel National de Développement – Terra Ranka (PEND) 2015 - 2025;
- Politique National de l'Environnement et Développement Durable ;
- Plan National d'Aménagement de Territoire ;
- Document de la Planification Côtière ;
- Plan Directeur du Tourisme ;
- Politique National du Secteur de l'Energie ;
- Stratégie National de la Biodiversités ;
- Dossier de candidature de l'Archipel au site du Patrimoine Naturel et Culturel mondial ;
- Plan National de Développement Industriel ;
- Plan National de Développement des Infrastructures de transport ;
- Différentes études et initiatives liées à l'Archipel ;
- Tout document de planification des activités économique au niveau national et en particulier dans l'archipel.

L'AAAC facilitera les contacts avec toutes les autres parties prenantes à l'étude et, en général, avec toutes les institutions et les organismes que le consultant souhaite rencontrer dans le cadre de l'exécution du Mandat.

VII. DOSSIER DE CANDIDATURE

Les offres sont composées d'une offre technique et d'une offre financière dans deux fichiers distincts.

L'offre technique devra présenter notamment :

- ✓ Une note relative à la compréhension des termes de référence avec d'éventuelles suggestions d'amélioration de ces termes de référence ;
- ✓ Une note descriptive de la méthodologie et de l'organisation de la mission, y compris un chronogramme détaillé d'exécution de la mission ;
- ✓ Les références du bureau d'études pour des prestations similaires dans le domaine de l'évaluation environnementale stratégique et sociale ;
- ✓ Les expériences et les domaines de compétences des experts du bureau d'études présentées dans des CV détaillés soulignant la réalisation d'études similaires auxquels ils auraient contribué.

L'offre financière devra être détaillée et devra dissocier les différents coûts de la prestation.

VIII. SOUMISSION

Date limite de soumission

Les offres techniques et financières devront être reçues par voie électronique au plus tard le 24 janvier 2020 simultanément aux adresses électroniques suivantes :

- prcm@prcmarine.org;
- aaac.gw@gmail.com
- yanicksoares@hotmail.com.

Protection des offres

L'offre financière du consortium/cabinet devra être protégée par un mot de passe. Le mot de passe sera par la suite communiqué au comité d'évaluation des offres à sa demande, une fois l'évaluation des offres techniques terminée. Les soumissionnaires recevront un mail à ce propos.

Annexe1 : Détail du volet 1 portant sur le cadrage de l'étude

<p>Confirmer et ajuster l'analyse du cadre juridique, politique et institutionnel relatif à la gestion environnementale et sociale de l'archipel</p>	<p>Une analyse du cadre juridique, politique et institutionnel, relatif à la gestion environnementale et sociale du pays et de la zone doit être effectuée. Il s'agit notamment des institutions responsables de la mise en œuvre des politiques, plans, programmes et projets, relatifs au développement de l'archipel, celles responsables de la gestion des impacts environnementaux et sociaux liés à la zone d'étude et celles responsables de la gestion du processus d'EESS, ainsi que des politiques et législations environnementales et sociales en rapport avec l'étude.</p>
<p>Présenter les politiques, plans et programmes liés au développement et à la gestion d'Archipel</p>	<p>Le consultant devra analyser les différents politiques, plans, programmes et projets relatifs à l'aménagement et à la gestion de la zone d'étude (Plans directeurs, plans d'urbanisme, Plans de Gestion des Parcs, Plan de Gestion de la Réserve de Biosphère et d'autres plans). Il convient d'identifier les décisions et processus spécifiques qui doivent être influencés par l'EESS, en particulier en ce qui concerne le zonage économique et géo-écologique. Une vue d'ensemble du plan cadre plus large relatif au Plan d'Aménagement et Gestion Intégré de l'Archipel (PAGIA), devrait également être donnée afin d'identifier d'autres documents de planification ou de politique qui devront être pris en compte dans l'EESS.</p>
<p>Identifier et décrire les partenaires clés et de leurs intérêts.</p>	<p>L'EESS doit être l'occasion d'une discussion publique sur les scénarios du zonage de la zone et les options de développement pour chaque zone proposée. L'implication des parties prenantes dans le processus d'EESS est donc un facteur clé de succès. Le consultant devra identifier les principales parties prenantes dont la participation au processus d'étude constitue un facteur clé de succès (groupes et institutions clés, agences environnementales, ONG, représentants du public et autres, y compris les groupes potentiellement affectés par les impacts et risques environnementaux et sociaux probables de la mise en œuvre du PAGIA et d'autres plans et programmes de développements éventuels). La description de ces derniers doit mettre en évidence les intérêts et les préoccupations liés au développement socio-économique (tourisme, pêche, industries extractives et hydrocarbures, transport, commerce, urbanisme, conservation de la biodiversité).</p> <p>Le Consultant passera en revue les procès-verbaux de chaque processus de consultation publique qui peut avoir lieu lors de la préparation des PAGIA et des plans sectoriels. En se basant sur cette analyse et d'éventuelles consultations complémentaires, elle identifiera les préoccupations et valeurs clés des parties prenantes par rapport aux plans sectoriels en question.</p> <p>La stratégie recommandée pour l'implication des parties prenantes aurait dû faire l'objet d'un accord préalable avec le Gouvernement régional et central de la Guinée-Bissau avant</p>

	<p>d'être mise en œuvre. La stratégie doit permettre aux parties prenantes d'influencer les décisions. Il peut être intéressant d'inclure un volet éducatif dans le processus de participation. Les bonnes méthodes, outils et matériels pour assurer la participation de tous les sortes des personnes analphabètes ou non, et autres cibles vulnérables seront discutées.</p> <p>En raison de l'étendue et de la complicité d'accès dans la zone géographique concernée, l'implication des partenaires peut se limiter aux partenaires clés, en ciblant particulièrement les groupes directement affectés par la zonage et vulnérables, ainsi que les partenaires qui n'auraient pas été adéquatement représentés dans la préparation du PAGIA et d'autres éventuels plans sectoriels, notamment, le tourisme, la gestion des parcs, la pêche, l'urbanisme, le transport, l'énergie, les industries extractives – hydrocarbures. Les comptes rendus doivent être tenus de toutes les consultations et des commentaires reçus.</p> <p>Il est tenu procès-verbal de toutes les consultations et observations reçues.</p>
Description des questions clés à prendre en compte dans l'EESS	<p>Sur la base de l'analyse du cadre politique, institutionnel et législatif, de l'évolution des paramètres environnementaux et sociaux ainsi que des préoccupations des parties prenantes, le Consultant identifiera les principaux enjeux environnementaux et sociaux à traiter dans l'EESS, c'est-à-dire les interactions clés potentielles entre le développement économique de la zone et les considérations environnementales et sociales qui demandent une attention spéciale, notamment, la conservation de la biodiversité et la qualité des infrastructures touristiques.</p>
Détermination des scénarios de zonage, ainsi que des options de développement à considérer	<p>L'étude devra, sur la base de l'analyse du cadre politique, institutionnel et législatif, de l'évolution des paramètres environnementaux et sociaux, des objectifs de développement économique et social du pays ainsi que des préoccupations des parties prenantes déterminer des scénarios de zonage et les options de développement pour chaque zone proposée à considérer dans l'EESS.</p>
Description de la portée de l'étude de base à réaliser dans le cadre de l'EESS	<p>Sur la base des informations obtenues ci-dessus, le Consultant fournira des indications sur l'étendue de l'espace à considérer dans la description de la situation initiale et proposera également les différentes unités de planification territoriale à considérer ainsi que les paramètres environnementaux et sociaux les plus pertinents à utiliser tout en les justifiant. Recommandations sur les méthodes spécifiques d'identification et d'évaluation des enjeux à utiliser dans l'EESS.</p>
Méthodes et outils d'identification et d'évaluation des	<p>Le Consultant suggérera des méthodes à utiliser pour identifier et évaluer les enjeux et analyser les scénarios de zonage et les options de développement pour chaque zone. Une attention</p>

effets et enjeux à utiliser dans l'étude	spéciale devrait être apportée à l'identification des interactions environnementales et sociales qui demanderaient une analyse quantitative et de celles qui feront l'objet d'une analyses qualitative.
--	---

Annexe 2 : Détail du volet e portant sur l'EESS proprement dite

<p>Analyse du cadre juridique et institutionnel de gestion environnementale et sociale pour le développement du zonage économique et géo-écologique de l'Archipel</p>	<p>Il est nécessaire de faire une analyse du cadre juridique et institutionnel, relatif à la gestion environnementale et sociale dans le contexte de développement économique du potentiel zonage de l'Archipel. Il s'agit notamment des institutions responsables de la mise en œuvre du Plan d'Aménagement et Gestion Intégré d'Archipel (PAGIA) ainsi que des plans de développement sectoriels, tourisme, gestion des parcs, pêche, urbanisme, transport, énergie, industries extractives – hydrocarbure, celles responsables de la gestion des impacts environnementaux et sociaux liés aux secteurs ci-dessus et celles responsables de la gestion du processus d'EESS, ainsi que des politiques et législations environnementales et sociales relatives à cette étude.</p>
<p>Analyse des politiques plans, programmes et projets liés au développement du zonage économique et géo-écologique d'Archipel</p>	<p>Le Consultant devra analyser les différentes politiques, plans, programmes et projets liés au développement du potentiel zonage de l'Archipel. Les décisions et processus spécifiques qui devraient être influencés par l'EESS doivent être identifiés, spécialement en ce qui concerne la formulation du PAP's. Une vue d'ensemble du cadre politique plus large relatif au Plan de Développement Energétique National (PEND – Terra Ranka), de façon à identifier d'autres documents de planification ou de politiques qui devront être pris en compte dans l'EESS.</p>
<p>Analyse des scénarios et des options et alternatives de développement du zonage économique et géo-écologique de l'Archipel</p>	<p>Sur la base de l'analyse des valeurs économiques, socio-culturelles et environnementales, de la sensibilité écologiques et la vulnérabilité de l'archipel face aux changements climatiques, des contraintes et opportunités environnementales et sociales, du cadre juridique, politique et institutionnel, de l'évolution des paramètres environnementaux et sociaux, des objectifs de développement économique et social de la zone en particulier et du pays en général, des préoccupations des parties prenantes, des orientations en matière de développement durable et d'aménagement du territoire, le consultant identifiera et analysera les options et alternatives de développement du zonage économique et géo-écologique d'Archipel jugées viables.</p>
<p>Situation environnementale, économique et socio-culturelle de référence dans la zone d'étude</p>	<p>Une description et une analyse de l'état actuel de l'environnement seront menées, en prenant pour référence les paramètres environnementaux, économiques et sociaux identifiés dans l'étude de cadrage. Les tendances des différents paramètres environnementaux seront identifiées et une projection de l'état futur de l'environnement à court, moyen et long termes sera faite sur la base des hypothèses suivantes : (a) l'application des options de développement du potentiel zonage d'archipel envisagées, et (b) la non-application (statu quo). Le Consultant examinera l'impact des facteurs externes sur ces options, y compris l'influence d'autres politiques, plans, programmes et projets sectorielles.</p>

<p>Identification, analyse et évaluation des opportunités et contraintes environnementales et sociales du zonage de l'archipel</p>	<p>Les ressources et les facteurs environnementaux et sociaux qui peuvent affecter (positivement ou négativement) l'efficacité, l'efficience et la durabilité (faisabilité) des options de développement du potentiel zonage seront identifiés, analysés, décrits et évalués pour chaque scénario et option alternative. Ces facteurs doivent comprendre les impacts et risques attendus d'autres politiques, plans, programmes, projets d'autres secteurs et des zones de développements proposées. Cette partie de l'étude devrait aussi considérer les questions environnementales et sociales identifiées à l'occasion de l'élaboration ou de la mise en œuvre de PAGIA et des plans relatifs de développement dans les autres secteurs socio-économiques étudiés. L'étude devra également évaluer dans quelle mesure les options de développement du potentiel zonage envisagées apportent une réponse adéquate aux opportunités et contraintes identifiées.</p>
<p>Identification, analyse et évaluation des enjeux du zonage de l'archipel</p>	<p>Les enjeux environnementaux, économiques et socioculturels qui peuvent découler de la mise en œuvre des options de développement du potentiel zonage doivent être identifiés et décrits pour chaque option à considérer, en tenant compte des opinions et préoccupations de tous les intervenants. Leur caractère plus ou moins significatif devra être déterminé en tenant compte des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) Les points de vue et intérêts des parties prenantes ; (ii) La compatibilité avec les engagements internationaux (AME) ; (iii) Les droits et intérêts des groupes sociaux vulnérables ; (iv) Les aspects sociaux, économiques et culturels ; (v) La conformité avec les règles et normes environnementales et sociales ; (vi) L'importance et la sensibilité écologique ; (vii) La vulnérabilité de la zone ; (viii) La conformité avec les objectifs et politiques environnementaux et sociaux du Gouvernement, et les implications pour le développement durable. <p>Il faudrait plus d'informations sur la façon dont les méthodologies présentées dans le cadrage ont effectivement été utilisées pour cerner et évaluer les enjeux.</p>
<p>Analyse des indicateurs pour chaque option et chaque zone proposée</p>	<p>Les indicateurs de performance proposés par les Politiques, Plans, Programmes et Projets (PPPP) sectoriels (ou déjà envisagés par des partenaires pour l'appui au Pays, avec l'accent sur la zone d'étude et/ou intervention, seront examinés et évalués du point de vue de leur pertinence environnementale et sociale, notamment pour vérifier leur utilité dans la surveillance et le suivi des impacts environnementaux (positives et/ou négatives) découlant de la mise en œuvre des options de développement du potentiel zonage envisagé.</p> <p>Des propositions devraient être présentées pour les indicateurs de performance et pour le système de la surveillance et de suivi du Plan Cadre de Gestion Environnemental et Social PCGES. L'ensemble des indicateurs peuvent inclure :</p>

	<p>a. Des indicateurs de “Pression”, ce sont les indicateurs environnementaux qui traduisent les pressions anthropiques sur l’environnement et sur la population ;</p> <p>b. Des indicateurs d’“Etat”, dans le cas des secteurs ayant un lien direct et majeur avec les ressources environnementales et sociale (par exemple l’état des stocks halieutiques pour la pêche, l’état de qualité des plages et l’eau pour le tourisme, l’état des sols pour l’agriculture, des forêts pour l’exploitation forestière, présence d’hydrocarbure) ;</p> <p>c. Des indicateurs de “réponse”, ce sont les indicateurs qui montrent comment la société réagit aux problèmes de l’environnement. Ces indicateurs appellent à l’action et à la réaction des individus ou collectif ;</p> <p>d. Les indicateurs de “sensibilité, vulnérabilité et de résilience” ce sont les indicateurs de liens directs et majeurs avec paramètres écologiques de la zone, des infrastructures et de la population riveraine face aux changements climatiques.</p>
Evaluation et renforcement des capacités à gérer les problèmes environnementaux et sociaux au niveau local et national	Les capacités des institutions contribuant à la gestion environnementale et sociale et en particulier des enjeux identifiés, seront évaluées. Le Consultant doit expliquer clairement l’approche adoptée pour la mise en œuvre du plan de renforcement des capacités élaboré à cet effet, tant au cours de l’étude, qu’à la phase postérieure à l’étude.
Identification et Implication des parties prenantes	Toutes les parties prenantes doivent être impliquées et leurs préoccupations prises en compte tout au long de l’EESS, en particulier en ce qui concerne le choix des options pour développer le potentiel zonage conformément à la stratégie de participation convenue dans la phase de cadrage.
Mesures d’atténuation et d’optimisation des enjeux environnementaux et sociaux identifiés	Le Consultant proposera des mesures et un plan cadre de gestion des enjeux environnementaux et sociaux identifiés. Ce plan comprendra notamment les aspects relatifs à la gestion des épidémies (HSSE) qui peuvent résulter de la mise en œuvre des politiques, plan, programmes et projets ciblés. Le Consultant fournira également des orientations pour l’intégration des plans de prévention, d’intervention et de réhabilitation en rapport avec les plans d’organisation d’urgence et/ou de contingence (ORSEC) des localités concernées.
Analyser la portée et la nature des effets cumulatifs et résiduels	L’analyse décrite, de manière suffisamment détaillée, les effets environnementaux et social cumulatifs issus des autres secteurs pendant la mise en œuvre des politiques, plans, programmes et projet de développements, ainsi que, les effets environnementaux potentiels qui peuvent subsister après la prise en compte de mesures d’atténuation et d’amélioration.
Elaboration des directives et guides d’intégration des considérations	Le Consultant élaborera des lignes directrices et des guides de prise en compte des diligences environnementales et sociales dans les politiques, plans, programmes et projets lors de la mise

environnementales et sociales dans la mise en œuvre des PPP	<p>en œuvre de la politique du gouvernement en matière de développement du potentiel zonage d'archipel, notamment ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • TdR's pour élaboration du Plan d'Aménagement et Gestion Intégré de l'Archipel; • Etc.